



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal  
de l'Association de communes  
Police Région Morges

Morges, le 7 mars 2022/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 29 mars 2022, à 20h00,  
à la Salle du Conseil communal du Cherrat,  
chemin du Cherrat 7, 1162 Saint-Prex.  
Parking et entrée au côté Est/Lausanne du bâtiment**

Ordre du jour :

1. Allocution de M. Boris Cuanoud, Préfet du District de Morges.
2. Appel.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.
5. Communication(s) du Bureau.
6. Communication(s) du Comité de direction
  - Présentation du plan de législation.
7. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
  - N° 01/03.2022 - Rapport de gestion 2021 (*en pièce jointe*) ;
  - N° 02/03.2022 - Comptes de l'exercice 2021 (*les documents suivront par courrier séparé ou seront remis en séance*) ;
  - N° 03/03 2022 – Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la société Swiss Training Academy SA (STA) (*en pièce jointe*) ;

→ Nomination des membres de la Commission ad hoc.

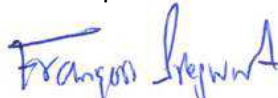
8. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Madame Camille Robert - « Harcèlement de rue et violences sexistes dans l'espace public – Qu'en est-il dans la région de Morges ? » (*en pièce jointe*).
9. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

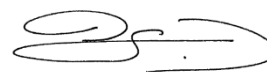
Dans l'attente de vous accueillir à Saint-Prex, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

le président



François Siegwart

le secrétaire



Steve Bruchez